

Extrait du registre  
des délibérations du conseil  
communautaire de la communauté de  
communes Sauer Pechelbronn

séance du 14/12/2015

Date de la convocation:  
08/12/2015  
Date d'affichage:  
09/12/2015

L' an 2015 et le 14 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:  
Afférents au conseil  
communautaire : 35  
En exercice : 35  
Votants : 30

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :  
Absent(s) : MM : KLIPFEL Jean-Louis, NICASTRO Gérard, OTT Alexis, SCHERTZ Christophe  
Excusé(s) : Mme LEDIG Evelyne

Secrétaire de séance :  
M. MULLER Jean.

Réf : 166.2015  
Vote : A la majorité  
Pour : 27  
Contre : 1  
Abstentions : 0  
Mention exécutoire : Non

**166.2015 : Emplois d'été pour 2016, au sein des pôles développement (service animation), fonctionnel (service administratif et technique) et MROF (accueil) : création des postes.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,*

*Considérant les besoins en personnel durant la période estivale,*

*Vu l'avis du bureau exécutif,*

*Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, décide :

Envoyé en préfecture le 21/12/2015

Reçu en préfecture le 21/12/2015

Affiché le

ID 069720001300020152140\_CC\_106\_2015-91

- De créer pour accroissement saisonnier d'activité, les emplois d'été suivants, en renfort ou remplacement d'agents en congés, durant la période estivale :
  - Service animation :  
Un poste d'agent en charge de la gestion administrative à temps plein sur une durée de trois mois renouvelable une fois,  
Un poste d'agent en charge du transport et de la logistique à mi-temps sur une durée de deux mois maximum,
  - Maison rurale de l'Outre-Forêt :  
Un poste d'agent en charge des fonctions d'accueil et secrétariat à hauteur de 30h/semaine sur une durée de deux mois maximum,
  - Service général-administratif :  
Un poste d'agent en charge des fonctions d'accueil et secrétariat à temps plein sur une durée de trois mois maximum,
  - Service technique :  
Un poste d'agent technique polyvalent : un poste à temps plein sur une durée de trois mois maximum,
- D'établir les contrats d'engagement sur la base de l'application de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26.01.1984 pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité,
- De charger le président de fixer les missions et rémunérations de ces agents dans le cadre de la délégation au président,
- D'autoriser le président à procéder aux formalités de recrutement et à signer tout document découlant de la présente délibération.

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 16/12/2015

*Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623  
du 22 juillet 1982*

Le président,  
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS  
PREFECTURE DE HAGUENAU -  
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

